

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE ET TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DU QUARTIER-MAÎTRE DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

SECTION I

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE À DES FINS MUNICIPALES

1. L'établissement du quartier-maître du Service de protection contre l'incendie requiert l'acquisition, à des fins municipales, de gré à gré ou par voie d'expropriation, le cas échéant, de l'immeuble sis au 800, rue des Rocailles, constitué du lot numéro 1 033 038 du cadastre du Québec, avec bâtisses ci-dessus construites.

SECTION II

DESCRIPTION DES TRAVAUX

2. Les travaux consistent en la rénovation et au réaménagement des bâtiments de l'immeuble mentionné à l'article 1 ainsi qu'en l'acquisition de mobilier, de divers équipements, notamment en télécommunication et en informatique, de même qu'en d'autres travaux divers et imprévus.

SECTION III

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL D'APPOINT

3. Des services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint, en architecture, en ingénierie et en évaluation, sont requis pour des études préparatoires, l'élaboration du concept, la préparation des plans et devis et divers autres services en structure et en génie civil de même qu'en mécanique et électricité ainsi que pour réaliser la surveillance des travaux décrits à l'article 1, les études géotechniques et les contrôles qualitatifs.

Des services professionnels reliés à l'acquisition de l'immeuble par voie d'expropriation peuvent être également requis, le cas échéant.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût de l'acquisition décrite à l'article 1, des travaux décrits à l'article 2 et des services professionnels ainsi que du personnel d'appoint mentionnés à l'article 3 s'élève à 1 900 000 \$.

TOTAL : 1 900 000 \$

Annexe préparée le 14 novembre 2007 par :

Michel Rosa, chargé de projet
Division de la planification
Service de la gestion des immeubles

Annexe vérifiée le 14 novembre 2007 par :

Gilles Hamel, ing.
Division de la planification
Service de la gestion des immeubles